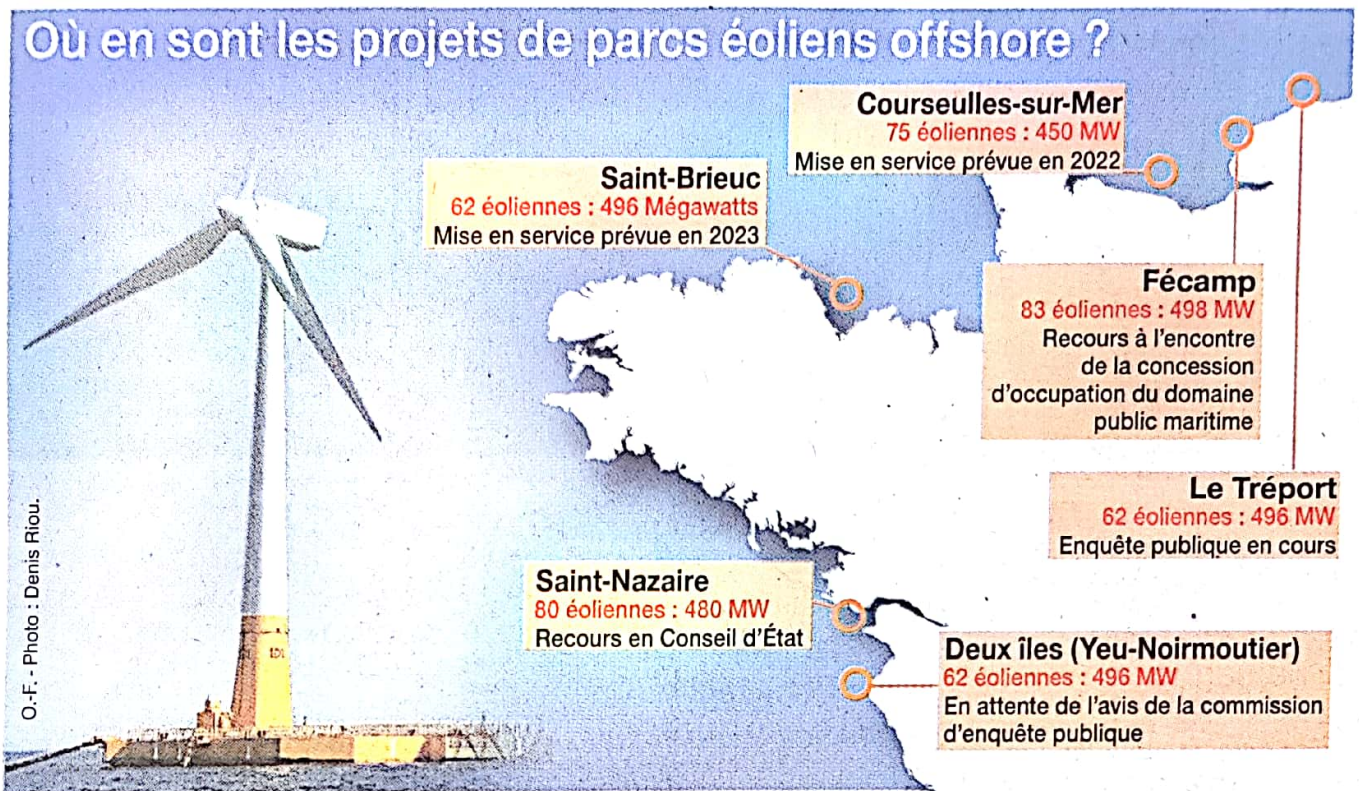


# Nouveaux retards pour l'éolien en mer

Saint-Nazaire attend une décision du Conseil d'État pour commencer les travaux. La date de mise en service recule à 2023... Comme la plupart des autres sites.



On ne cesse de répéter que la France est en retard sur l'éolien en mer. Elle pourrait même rater le train déjà largement en route en Europe du nord. Cela ne va pas s'améliorer.

Certes, une première éolienne fonctionne depuis quelques semaines face au Croisic (Loire-Atlantique). Mais elle est expérimentale. Par contre, le parc de quatre-vingts turbines qui doit être construit juste à côté, le premier du pays, est toujours en attente d'un feu vert définitif. L'appel d'offres est pourtant attribué depuis plus de six ans. Sa mise en route, envisagée au départ en 2020, ne pourra plus se faire avant... 2023.

En effet, l'autorisation d'exploiter, accordée en 2012, a été contestée et le recours est, depuis un an, dans les mains du Conseil d'État. Celui-ci a confirmé la validité de la requête en mars, mais sans statuer sur le fond.

« Quand la décision sera rendue, nous aurons encore besoin de cinq

mois pour boucler le financement », rappelle EDF Énergies marines, l'un des actionnaires principaux du consortium Éolien maritime France.

Des obstacles ont, pourtant, déjà été levés dont, récemment, l'incertitude autour du tarif de rachat de l'électricité. Après un accord annoncé par le président de la République en juin, la loi a été promulguée en septembre.

## Conséquences en chaîne

À Saint-Nazaire, l'usine General Electric, qui doit fabriquer les machines, a déjà fortement réduit la toile. Seuls 120 salariés restent en CDI sur un effectif qui a atteint 400 personnes, intérimaires compris. « Nous travaillons actuellement sur la future turbine Haliade-X. Ce nouveau report du parc n'a donc pas de conséquences supplémentaires », assure l'entreprise.

Les travaux de raccordement au

réseau électrique à terre, sont, aussi, suspendus. Cet été, les fondations du poste principal ont été faites. « C'est en zone humide, où on ne peut pas travailler en hiver. Nous avons pris ce risque pour être prêts », indique RTE.

« Nos trois parcs autorisés depuis 2012 font tous face à des recours juridiques », déplore EDF Énergies marines. Plus au sud, le site de Noirmoutier, piloté par le groupe Engie, anciennement GDF, retenu lors du deuxième appel d'offres, vient de recevoir un avis défavorable du Conseil national de protection la nature, une instance ministérielle. Au Tréport, en Normandie, le projet est fortement contesté, notamment par les pêcheurs. Une enquête publique a démarré hier.

Bref, les vents ne sont pas si portants pour les parcs éoliens en mer français.

Matthieu MARIN.